

Procès-Verbal

de la réunion du 5 octobre 2015

Le trente septembre deux mille quinze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **cinq octobre deux mille quinze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale – installation d'un piézomètre
- Acquisition immobilière
- Acquisition de matériel
- Impasse des écoliers – alternative aux travaux d'aménagement
- Rue Saint Nicolas – aménagement d'une allée PMR - interdiction de circulation aux poids lourds - collecte des ordures ménagères
- Rue Saint Nicolas – subvention FSID
- Rue Saint Nicolas – installation de jardinières
- Rue de la Quinterie – collecte des ordures ménagères
- Parking de la rue Saint Jean Baptiste – avenant au marché de travaux
- Comité syndical « Eaux de Vienne – SIVEER » – désignation des délégués
- Futur syndicat de rivière – projet de création
- Subvention à l'association des « Compagnons de la Clouère »
- Décision modificative sur budget Commune
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quinze, le cinq octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, DAUNIZEAU Bénédicte, BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DEBENEST OLIVIER Fabienne, DUPUIS Fabrice, DURIVALT David, LE REST Marie-Gwénaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine.

Étaient absentes représentées : TERRIÈRE Éric (ROY Estelle),

Mme Marie-Gwénaëlle LE REST a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 31 août 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 31 août 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2015 – 05.10 - 082 – Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale
Installation d'un piézomètre

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Vienne a initié dans le cadre de son Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, une démarche sur la résorption de l'impact environnemental des anciennes décharges communales brutes.

Une étude diagnostic a été confiée par le Département à ANTEA, société d'ingénierie et conseil en environnement. Le Département a d'autre part, confié à la société IRH, ingénieur conseil, une mission pour accompagner les Communes en apportant leur aide technique à la constitution des dossiers de réhabilitation des anciennes décharges et à l'application des préconisations et de leur suivi.

Monsieur le Maire précise que la première phase consiste à l'installation d'un piézomètre en aval hydraulique du site pour déterminer l'impact environnemental sur la nappe aquifère. Une consultation a donc été mise en place auprès de sociétés de forage qualifiées pour l'installation d'un piézomètre. Les résultats seront communiqués à l'issue de cette consultation.

N° 2015 – 05.10 - 083 – Acquisitions immobilières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets d'acquisition de terrains :

1. Propriété SOULARD

L'acquisition porte sur une partie de la parcelle cadastrée G 1247 appartenant à Monsieur Michel SOULARD et bordant le parking de la rue Saint Jean Baptiste. Un accord de cession pour un euro symbolique a été signé par Monsieur Michel SOULARD.

Une division cadastrale doit être opérée par un géomètre pour officialiser l'existence de cette parcelle ainsi créée. Un devis a été réalisé par la société Abscisse Géo Conseil de Saint Benoit (86) pour un montant de 766.93 € HT, soit 920.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- accepte ce devis d'un montant de 766.93 € HT, soit 920.32 € TTC,
- demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2112 de l'opération « Acquisitions immobilières »,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités administratives relatives à cette cession auprès de la société Abscisse Géo Conseil de St Benoit (86) et de Maître CHAUVIN Samuel, Notaire à Latillé (86).

2. Propriété consorts AUDEBERT

Cette propriété concerne la parcelle cadastrée G 760 d'une contenance de 994 m² appartenant aux Consorts AUDEBERT. Elle se situe en zone UE

(zone d'équipements publics) du Plan Local d'Urbanisme, ce qui confère à la Commune un droit de préemption. Elle se trouve également en « emplacement réservé au titre de l'article L123-1-5 8° du code de l'urbanisme ». Pour information, les emplacements réservés traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire et apparaissent clairement comme une option sur des terrains que la collectivité publique bénéficiaire envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général futur. Pour ce terrain, sa classification en emplacement réservé résulte de sa localisation entre le groupe scolaire et administratif et le plateau d'activités notamment utilisé par l'école. Sa classification en zone UE du PLU autorise notamment un projet de construction de type scolaire.

Les conjoints AUDEBERT ont transmis à Monsieur le Maire une proposition de vente de ce terrain au prix de 10 000 €, selon l'estimation réalisée par l'étude de Maître MONGIS de Fontaine le Comte (86), Notaire de la famille, et par l'agence immobilière Square Habitat de Rouillé (86). Monsieur le Maire fait savoir que Maître CHAUVIN, Notaire à Latillé (86) a également estimé ce terrain à 10 000 €.

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée G 760.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée G 760 et donne mandat à Monsieur le Maire pour faire une proposition financière à hauteur de 8 000 €.

N° 2015 – 05.10 - 084 – Acquisition de matériel

Monsieur le Maire précise les besoins en matériel (aspirateur de chantier et « diable ») du service technique. Une consultation a été réalisée pour l'acquisition d'un aspirateur :

Entreprises	Modèle aspirateur	spécificités	Prix HT	Prix TTC
WURTH	Wurth ISS 55-S auto		613.67 €	736.40 €
FOUSSIER	Bosch GAS35 M AFC	Filtration classe M	519.17 €	623.00 €
BLANCHARD	Stihl SE 122 E		478.00 €	573.60 €

Un devis a été réalisé pour l'acquisition d'un « diable » :

Entreprises	Modèle	spécificités	Prix HT	Prix TTC
FOUSSIER	Diable multitâches	Charge de 250 kg	60.59 €	72.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide les acquisitions suivantes :

Entreprises	Modèle	spécificités	Prix HT	Prix TTC
FOUSSIER	Aspirateur Bosch GAS35 M AFC	Filtration classe M	519.17 €	623.00 €
FOUSSIER	Diable multitâches	Charge de 250 kg	60.59 €	72.71 €
		total	579.76 €	695.71 €

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2188 de l'opération « matériel divers ».

N° 2015 – 05.10 - 085 – Impasse des écoliers
Alternative aux travaux d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil municipal en date du 31 août 2015 sur l'aménagement d'une rampe d'accès dans l'impasse des écoliers pour permettre une liaison sécurisée entre la rue du Vieux Château et la rue Saint Jean Baptiste.

Après une visite sur place, il a été constaté la difficulté de réaliser cette rampe d'accès. Une solution alternative de moindre complexité existe en reculant le muret en pierre situé dans l'angle intérieur des rues du Vieux Château et St Jean Baptiste, ce qui permettra notamment le passage sécurisé de poussettes d'enfants.

Le Conseil municipal accepte cette réalisation qui se fera en régie par le service technique. Il confirme toutefois la mise en place d'une main courante au milieu de l'impasse des écoliers qui doit être réalisée par l'entreprise de serrurerie DELA-VAULT-PLAULT de Jazeneuil.

N° 2015 – 05.10 - 086 – Rue Saint Nicolas
Aménagement d'un passage PMR – interdiction de circulation aux poids lourds – collecte des OM

Le Conseil municipal confirme les caractéristiques et aménagements suivants de la rue Saint Nicolas :

- Classement en « Zone de rencontre », avec priorité aux piétons et vitesse limitée à 20 km/h pour les véhicules,
- un passage de 1.20 mètre avec un devers limité à 2% est prévu pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur le côté droit en descendant et sera matérialisée par des logos peints sur la chaussée. Le stationnement sera lui privilégié du côté gauche en descendant,
- interdiction de circulation pour les poids lourds de plus de 3.5 tonnes sur la partie basse de la rue. Des dérogations seront accordées aux dessertes locales.

Le ramassage des ordures ménagères de la partie basse de la rue se fera par points de collecte disposés rue du Poirier Chilet et rue Pictave, près de la maison du XV^e. La partie haute de la rue restera en ramassage individuel. Pour la rue Casse Bots et la rue Crouzille, le ramassage se ferait par points de collecte situés à proximité de la rue du Vieux Château.

N° 2015 – 05.10 - 087 – Rue Saint Nicolas
Subvention FSID sur les travaux de réseau d'eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle les travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue Saint Nicolas.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre du Programme d'Aide au Développement des Communes. A ce jour, aucune réponse n'a été obtenue.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a pris l'initiative de déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental (FSID) en complément de la précédente demande faite au titre du PADC.

Le plan de financement prévu serait le suivant :

Rue Saint Nicolas			
travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales			
estimatif des travaux			37 500,00
maîtrise d'œuvre EDV SIVEER			3 000,00
imprévus			1 500,00
	total général HT		42 000,00
		TVA 20%	8 400,00
	total général TTC		50 400,00
<u>subvention demandée :</u>			
CD86 20%HT			8 400,00
FSID			9 320,00
recupération FCTVA 15,761 % TTC			7 943,54
			25 663,54
autofinancement			24 736,46

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'initiative de Monsieur le Maire et confirme la demande de subvention au titre du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental (FSID) pour les travaux de construction du réseau d'eaux pluviales de la rue Saint Nicolas.

N° 2015 – 05.10 - 088 – Rue Saint Nicolas
Installation de jardinières

L'aménagement de la rue Saint Nicolas prévoit la disposition de jardinières en remplacement d'empochements végétalisés initialement prévus. Madame BOU-BLI, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine a communiqué à la demande de Monsieur le Maire, certains éléments à respecter pour une cohérence des formes et des couleurs. Cependant, avant toute décision, il convient d'attendre l'ouverture de la rue à la circulation pour apprécier au mieux une disposition, mais aussi le nombre de jardinières et leur aspect.

Dans cette attente, la recherche de modèles pouvant s'intégrer au patrimoine reste ouverte.

N° 2015 – 05.10 - 089 – Rue de la Quinterie
Collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle les problèmes rencontrés par le service de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays Mélusin dans la rue de la Quinterie. En effet, le camion est trop souvent confronté à des stationnements de véhicules qui entravent le passage dans cette rue étroite. D'autre part, le retournement du camion en bout de rue pose problème. Une solution avait été évoquée en aménageant une plateforme à containers à l'entrée de la rue de la

Quinterie, sur la propriété de Monsieur Jean Michel VIERFOND formant un angle avec la rue de Gâtine.

Monsieur le Maire rapporte la réponse négative de Monsieur Jean Michel VIERFOND au sujet de l'acquisition de cette partie du terrain cadastré G 685 au prétexte d'une détérioration de l'aspect visuel que cela engendrerait, à proximité d'habitations riveraines.

Après avoir évoqué d'autres solutions peu satisfaisantes, Monsieur le Maire propose de rencontrer le responsable de la Communauté de Communes pour finaliser un emplacement définitif.

N° 2015 – 05.10 - 090 – Parking de la rue Saint Jean Baptiste
Avenant au marché de travaux n°7

Monsieur le Maire rappelle que la tranche de travaux retenue par le Conseil municipal pour 2015 prévoit :

- La tranche conditionnelle 3 de la rue Saint Nicolas
- L'option n°8 du parking de la rue Saint Jean Baptiste

L'option 8 relative aux travaux d'aménagement du parking de la rue Saint Jean Baptiste ne faisait pas partie du marché de travaux initial (lot 1 – VRD) attribué à l'entreprise COLAS.

Il convient donc de passer un avenant au marché de travaux de l'entreprise COLAS, conformément au détail ci-dessous :

Commune de Jazeneuil

Travaux d'aménagement et de sécurisation des voies routières et piétonnes du
Bourg à JAZENEUIL

Lot n° 01 – VRD

Avenant n°7 au marché du 9 août 2010 (en plus)

Entre les soussignés :

→ Commune de Jazeneuil, 10 rue du Vieux Château, 86600 JAZENEUIL,
d'une part,

et,

→ L'entreprise COLAS – Agence CTPA, 582 route de Paris, 79180 CHAURAY,
d'autre part,

Article 1^{er} – Objet de l'avenant -

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivants :

↳ Voir descriptif du quantitatif des travaux en plus value joint à l'avenant n°7

Le montant du présent avenant n° 7 s'élève à la somme de 8 517.50 € HT, soit 10 221.00 € T.T.C.

Article 2 – Modification du montant du marché –

	Montant HT	TVA 19,60 %	Montant TTC
TRANCHE FERME	223 416,93	43 789,72	267 206,65
TRANCHE CONDITIONNELLE N°1	129 535,83	25 389,02	154 924,85
TRANCHE CONDITIONNELLE N°2	137 593,20	26 968,27	164 561,47
TRANCHE CONDITIONNELLE N°3	73 507,65	14 407,50	87 915,15
TRANCHE CONDITIONNELLE N° 4	85 746,50	16 806,31	102 552,81
OPTION N° 1	12 329,71	2 416,62	14 746,33
OPTION N° 2	1 301,85	255,16	1 557,01
OPTION N° 5	3 288,20	644,49	3 932,69
OPTION N° 9	9 312,20	1 825,19	11 137,39

Montant du Marché	676 032,07	132 502,29	808 534,36
Avenant n°1 en plus (tranche ferme)	5 900,00	1 156,40	7 056,40
Avenant n°2 en plus (tranche conditionnelle 2)	9 717,50	1 904,63	11 622,13
Avenant n°3 en plus (tranche conditionnelle 1)	9 209,75	1 805,11	11 014,86
Avenant n°4 (Changement de raison sociale)			
Avenant n°5 en plus (Tranche conditionnelle 4)	9 500,00	1 862,00	11 362,00
Avenant n°6 (Régularisation de la mise en forme des avenants présentants)			
Avenant n°7 en plus (Tranche conditionnelle 3)	8 517,50	1 703,50	10 221,00
Nouveau Montant du Marché	718 876,82	140 933,93	859 810,75

Le montant du marché y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme TTC de : 859 810,75 Euros - Huit cent cinquante-neuf mille huit cent dix euros et soixante-quinze centimes.

Article 3 – Base de prix -

⇒ Suivant prix du marché et nouveaux prix

Article 4 – Délai d'exécution -

⇒ Le délai d'exécution est prolongé de 1 semaine.

Article 5 – Pièces annexes à l'avenant au marché -

Les pièces annexes au marché du Lot n° 01 – VRD sont :

- le présent avenant
- le descriptif des travaux de l'avenant

Article 6 – Autres clauses -

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Dans le cadre de la fusion / dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne – SIVEER ».

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – SIVEER » et informe le Conseil municipal que par délibération en date du 24 février 2015, le Comité syndical d' « Eaux de Vienne – SIVEER » a approuvé ses nouveaux statuts.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2/B1-025 en date du 19 août 2015 portant modification des statuts du syndicat, il est demandé au Conseil municipal parmi les deux délégués titulaires actuels, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical d' « Eaux de Vienne – SIVEER ».

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder au déroulement du vote au scrutin secret, l'élection se faisant à la majorité absolue et après deux tours de scrutin, le troisième tour a lieu à la majorité relative et à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil municipal,

- *Vu le code général des collectivités territoriales*

Élection du délégué titulaire

Sont candidats : Mme Estelle ROY, M. Bernard MACOUIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du délégué titulaire					
1 ^{er} tour de scrutin		2 ^{ème} tour de scrutin		3 ^{ème} tour de scrutin	
Votants	15	Votants		Votants	
Bulletins blancs ou nuls	0	Bulletins blancs ou nuls		Bulletins blancs ou nuls	
Suffrages exprimés	15	Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	
Majorité absolue	8	Majorité absolue			
Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues
Mme ROY Estelle	6				
M. MACOUIN Bernard	9				
M. MACOUIN Bernard a été proclamé délégué titulaire au 1 ^{er} tour de scrutin.					

Élection du délégué suppléant

Madame Estelle ROY fait savoir qu'elle n'est pas candidate au second tour.

A défaut de nouvelle candidature, Monsieur le Maire propose de reporter le vote pour l'élection d'un suppléant lors d'une prochaine séance.

N° 2015 – 05.10 - 092 – Futur syndicat de rivière
Projet de création

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du projet de création d'un syndicat de rivière sur le Clain sud.

En effet, le syndicat mixte du Clain Sud et le syndicat mixte du Val de Clouère ont proposé à la Commission Départementale de Coopération Intercommu-

nale, un projet plus mesuré que celui d'un syndicat de rivière unique du bassin du Clain, qui comporterait deux syndicats : un au sud d'Iteuil, l'autre au nord.

Les conseils municipaux seront amenés à délibérer sur un projet de statuts dans les mois à venir.

N° 2015 – 05.10 - 093 – Subvention à l'association des « Compagnons de la Clouère »

Monsieur le Maire communique la demande de subvention de l'association « les Compagnons de la Clouère » de Gençay (86) qui a proposé pour la troisième année consécutive, des courses cyclistes le 20 juin dernier à l'occasion de la fête villageoise organisée par « Jazeneuil en fête ».

Si le bilan financier 2015 de cette épreuve sportive est équilibré sans subvention, celui de l'année passée était déficitaire de 100 € malgré une subvention attribuée à hauteur de 400 €.

L'association sollicite :

- une subvention d'encouragement pour 2015,
- un engagement de la Commune à subventionner la prochaine édition en 2016 si une course était organisée.

Madame Cécile MARTIN souhaiterait que l'association « Jazeneuil en fête » qui organise la fête, se positionne sur l'opportunité d'une programmation d'une course cycliste en 2016.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « les Compagnons de la Clouère » pour l'organisation des courses cyclistes de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix avec 9 voix pour, 5 abstentions (Olivier BRAULT, Bernard MACOUIN, Fabrice DUPUIS, Cécile MARTIN, Marie-Gwénaëlle LE REST) 1 contre (Bruno BELLINI) accorde cette subvention de 200 € à l'association « les Compagnons de la Clouère ».

Pour un accord de principe sur l'organisation d'une course cycliste en 2016, le Conseil municipal donne un avis favorable à la majorité des voix avec 14 voix pour et 1 abstention (Marie-Gwénaëlle LE REST).

N° 2015 – 05.10 - 094 – Décision modificative sur budget « Commune »

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 suivante :

Budget Principal

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses de fonctionnement		
• dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants	7391172	215.00 €
	Total	215.00 €

☞ une **diminution de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépense de fonctionnement		
• taxes foncières	63512	215.00 €
	Total	215.00 €

Questions diverses

Elections régionales : Elles auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Il est rappelé que la fonction d'assesseur confiée par le maire aux conseillers municipaux figure parmi les missions qui leur sont dévolues par la loi, conformément à l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales.

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : La SOCOTEC missionnée pour la mise en place de l'Ad'AP a remis son rapport sur l'accessibilité des bâtiments communaux. Une commission est formée pour étudier ce rapport : Claude LITT, Eric TERRIÈRE, Estelle ROY, Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE, Dominique QUIN-TARD.

Arbre de la Laïcité : Il est proposé de planter cet arbre sur le coteau de l'aqueduc. L'essence sera déterminée par l'association Prom'haie en fonction de la nature du terrain. La plantation devra être suffisamment éloignée des vestiges de l'aqueduc pour ne pas les endommager.

Visite des villages : Il est décidé de poursuivre les rencontres des habitants des villages. La date du samedi 7 novembre est programmée pour les villages de la Pétinière et des Châtres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt trois heures trente minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 5 octobre 2015**

2015 – 05.10 – 082	Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale - Installation d'un piézomètre
2015 – 05.10 – 083	Acquisitions immobilières
2015 – 05.10 – 084	Acquisition de matériel
2015 – 05.10 – 085	Impasse des écoliers - Alternative aux travaux d'aménagement
2015 – 05.10 – 086	Rue Saint Nicolas - Aménagement d'une allée PMR – interdiction de circulation aux poids lourds – collecte des OM
2015 – 05.10 – 087	Rue Saint Nicolas- Subvention FSID sur les travaux de réseau d'eaux pluviales
2015 – 05.10 – 088	Rue Saint Nicolas - Installation de jardinières
2015 – 05.10 – 089	Rue de la Quinterie - Collecte des ordures ménagères
2015 – 05.10 – 090	Parking de la rue Saint Jean Baptiste - Avenant au marché de travaux n°7
2015 – 05.10 – 091	Comité syndical « Eaux de Vienne – SIVEER » - Désignation des délégués
2015 – 05.10 – 092	Futur syndicat de rivière - Projet de création
2015 – 05.10 – 093	Subvention à l'association des « Compagnons de la Clouère
2015 – 05.10 – 094	Décision modificatif sur budget « Commune »

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE Absent représenté
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVALT
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE